



FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO



FONDS BLEU
POUR LE BASSIN DU CONGO



Fondation Brazzaville
pour la paix et la préservation de l'environnement



Le Fonds Bleu pour le bassin du Congo



FONDS BLEU
POUR LE BASSIN DU CONGO

**Une proposition de la République du Congo avec la collaboration de la
Fondation Brazzaville pour la Paix et la Préservation de l'Environnement**



UN FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO

**Une proposition de la République du Congo en collaboration avec la Fondation
Brazzaville pour la Paix et la Préservation de l' Environnement**

**Et soutenue par l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale,
la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la
République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie**

Résumé

Le Fonds bleu pour les pays autour du Bassin du Congo vise à permettre aux Etats de la sous-région de passer d'une économie forestière à une économie collaborative s'appuyant davantage sur les ressources issues de la gestion des eaux et notamment de celle des fleuves. Il proposera dès lors une alternative durable, dans le respect de l'environnement, au développement économique des pays et des peuples du Bassin du Congo. En participant alors à la préservation des forêts du bassin, il contribuera à réduire les impacts du réchauffement climatique. Le Fonds encouragera le rétablissement de la paix et de la stabilité de la région en soutenant des projets de développement pour la promotion de l'économie locale, de la coopération et de la collaboration.

Objectifs du projet

Le Bassin du Congo constitue le second réservoir de carbone du monde après celui du Bassin d'Amazonie. La préservation des forêts du Bassin du Congo représente un enjeu primordial pour la réduction des effets du changement climatique d'autant que la progression de la déforestation aggrave le réchauffement planétaire. Dans le même temps, le développement économique des pays et des peuples de la sous-région doit être garanti et leur qualité de vie doit être améliorée.

Cette proposition répond à ces deux problématiques en cherchant à redessiner les bases de l'économie de la région du Bassin du Congo en intégrant l'exploitation durable des forêts et un développement durable et innovant de l'exploitation des ressources renouvelables des eaux du Congo et de ses affluents. Elle s'inscrit ainsi dans ce que la Commission Economique pour l'Afrique a défini comme "l'Economie bleue" en garantissant des solutions tant au niveau économique qu'environnemental.





Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo permettra dès lors à financer des projets concrets à forte valeur économique et à haute immobilisation de main d'œuvre, visant notamment :

- l'amélioration des voies de navigation et de transport, par la création de travaux de dragage et de petits ports
- l'installation de petits projets hydroélectriques et de petits barrages
- le renforcement des systèmes d'irrigation en vue d'accroître la modernisation et la productivité des systèmes de production agricole
- le développement de la pêche durable, de la pisciculture et l'aquaculture
- le traitement de l'eau et des eaux usées, et
- le développement des projets d'éco-tourisme

Ce passage à une Economie bleue nécessitera un plan d'investissement (un "cadre bleu" pour cette nouvelle économie) en vue d'identifier les secteurs concernés et les potentiels projets à développer.

Soutenir une " Economie bleue"

Cette transformation économique ne pourra se réaliser par l'initiative d'un seul pays. Cela nécessite un effort collectif et un accès à de nouveaux financements.

Les fonds régionaux déjà existants, à l'instar du Fonds pour les forêts du bassin du Congo ou du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, sont principalement utilisés pour renforcer les capacités des institutions et pour améliorer les processus de dialogue et l'Administration, mais ces initiatives ne sont pas adaptées pour le financement des projets concrets à retombées économiques réelles.

Cet objectif spécifique pourrait dès lors être porté par le Fonds bleu pour le bassin du Congo qui lèverait pour la première année un fonds d'un montant de 100 millions d'euros et sera suivi des engagements sur le long terme et renouvelables pour les années suivantes.

Les montants collectés serviraient également comme à garantie aux fonds d'investissement et au paiement des taux d'intérêts sur les prêts contractés auprès des institutions financières internationales et des autres bailleurs de fonds pour des projets identifiés dans le cadre du plan d'investissement pour cette nouvelle économie bleue. Elles rembourseraient également les coûts d'assurance engagés et autres charges liés au développement des activités et à la souscription de ces prêts. Cela permettra de proposer des projets dont les crédits alloués et les investissements multilatéraux pourraient aller jusqu'à 3 milliards d'euros.





Financer le Fonds bleu pour le bassin du Congo

Mise en place pour œuvrer pour la protection de l'environnement et pour la réduction des effets du réchauffement climatique dans la région du Bassin du Congo, ce Fonds s'inscrit parmi les initiatives permettant d'arriver à cette nouvelle économie bleue. Dès lors, il pourrait s'appuyer sur le Fond vert pour le climat et d'autres financements innovants pour la préservation de l'environnement mondial.

Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo sera orienter uniquement vers le financement des projets intégrant une coopération entre pays riverains, qui auront été identifiés dans le cadre du Plan d'investissement pour une Economie bleue et qui contribueront directement ou indirectement à la protection de l'environnement et au développement durable. L'annexe de cette proposition explique plus en détail les aspects financiers et les modalités techniques du Fonds bleu pour le Bassin du Congo.

Prochaine étape

Après l'annonce du Fonds pour le Bassin du Congo, évènement de haut niveau à la 22ème Conférence des Parties à la Convention Cadres des Nations Unies sur le Changement Climatique, la République du Congo en collaboration avec la Fondation Brazzaville pour la Paix et la Préservation de l'Environnement organisera une réunion réunissant les pays du Bassin du Congo, avec la participation des organisations régionales, des institutions financières internationales et des principaux bailleurs de fonds, afin d'examiner plus en détail la note d'idée de projet du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo associé à un plan d'actions.

Remerciements

La République du Congo remercie la Fondation Brazzaville et le Strategic Foresight Group pour leurs accompagnements dans l'élaboration de cette proposition.





PROPOSITION POUR UN FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO

ANNEXE

Garantir des subventions multilatérales pour le Plan d'investissement pour une Economie bleue représente un défi. En effet, le Fonds Vert pour le Climat (GCF), consacré lors de la COP 21 qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, peut être cité en exemple. Le GCF tend à obtenir un financement sur le long terme sous les auspices de l'UNFCCC afin d'accompagner les pays en voie de développement dans l'adoption de pratiques visant à réduire et à lutter contre le changement climatique. Le fonds s'est fixé comme objectif une levée de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Les promesses de dons s'élevaient à 10,2 milliards de dollars en octobre 2015. Par la suite, cette somme a été réduite à 9,1 milliards de dollars. Sur le total des promesses, seuls 5,83 milliards de dollars ont été officiellement accordés et 852 millions de dollars ont été crédités. En novembre 2015, le conseil d'administration du GCF avait approuvé huit projets d'un total de 168 millions de dollars. Le fonds entend collecter 2,5 milliards de dollars en 2016.

La différence est nette entre l'objectif ambitieux de GCF, initialement de 100 milliards de dollars, et la somme réellement disponible qui n'atteint pas la barre du milliard. Les résultats obtenus par le Fonds mondial pour l'environnement (GEF) et d'autres organismes sont similaires. Les pays du bassin du Congo peuvent, au mieux, réunir 100 millions de subventions pour « accompagner » le démarrage de leurs activités mais non pour créer des projets avec une véritable valeur économique. Une telle conjoncture devrait être abordée de manière innovante et efficace.

Modalités pour la création du Fonds bleu pour le bassin du Congo

Nous proposons de mettre en place un Fonds bleu pour le bassin du Congo composé de subventions renouvelables chaque année de 100 millions d'euros avec des engagements sur le long terme. Cela permettrait de proposer des projets dont les crédits alloués et les investissements multilatéraux pourraient aller jusqu'à 3 milliards d'euros en vue de soutenir la création de véritables projets à retombées économiques concrètes et à financer le passage d'une forestière à une économie bleue.

Ces subventions annuelles et renouvelables chaque année pourraient être conçues sur le modèle du Fonds Fiduciaire UE - Afrique pour les Infrastructures et couvrir :

- des prêts bonifiés – éventuellement modulables afin de réduire le montant total de la dette de l'emprunteur.
- une assistance technique – travail préparatoire pour les projets éligibles, supervision des projets et renforcement des capacités.
- des subventions directes – financement des projets à caractères sociaux ou environnementaux.



- des primes d'assurance - paiement anticipé des primes pour lancer les projets d'infrastructure
- des unités d'exécution des projets gérées par des équipes techniques expérimentées afin de venir en appui aux administrations publiques dans la mise en oeuvre des projets.

En prenant comme base de calcul les taux d'intérêt de la Banque Mondiale et de la BIRD, des commissions d'engagement et des frais de souscription, les coûts d'intérêt et des assurances s'élèveraient à environ 3 %. Ainsi, avec 100 millions d'euros de subventions, il serait possible d'accompagner le financement de projets de 3 milliards d'euros et d'avoir un surplus de 10 millions d'euros qui pourrait être destiné à la gestion du fonds et à l'assistance technique.

En Afrique, il existe de nombreux fonds souverains, notamment chinois et arabes, qui sont « effectivement détenus par les Etats » et qui financent de vastes travaux d'infrastructure dans la région. Cependant, ces fonds sont mis à disposition de pays individuellement sans tenir compte des attentes des Etats riverains. Ce qui favorise véritablement les risques de conflits dans la région. Le Fonds Bleu pour le bassin du Congo, tendrait dès lors à l'inverse avant tout à valoriser la coopération transfrontalière.

Financer le fonds bleu pour le bassin du Congo

cier d'autres fonds environnementaux comme le GCF et le Fonds pour l'Environnement Mondial à hauteur de 100 millions d'euros, à condition que cette somme servent servir à assurer le développement durable de l'économie bleue pour les pays du bassin du Congo en s'appuyant sur les conventions suivantes :

- La Convention sur la diversité biologique
- La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
- La Convention de Minamata sur le mercure.

Les projets, qui bénéficieraient de ces subventions renouvelables, pourraient être financés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique d'Investissement pour l'Infrastructure, des bailleurs bilatéraux, des fonds souverains et d'autres sources en fonction des projets.

Gestion et gouvernance

Les gouvernements des pays de la région devront s'entendre sur l'institution ou la banque de développement la plus appropriée pour la gestion du fonds bleu. Son comité de direction pourrait rassembler des représentants des gouvernements de la région, des grandes banques internationales et des directeurs des principales organisations régionales de la sous-région (COMIFAC, CICOS, CEEAC).

Il apparait essentiel que l'ensemble des pays de la région renforcent les capacités de la COMIFAC, de la CICOS et de la CEEAC afin qu'elles focalisent leurs actions davantage sur l'intégralité du bassin du Congo et les aident dans ce passage d'une économie forestière à cette nouvelle Economie bleue.





POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ:

**Le Ministère de l'Économie Forestière, du
Développement Durable et de
l'Environnement.**

Brazzaville, République du Congo

**Le Ministère des Affaires Étrangères, de la
Coopération et des Congolais de l'Étranger**

Brazzaville, République du Congo.

La Fondation Brazzaville

contact@brazzavillefoundation.org

www.brazzavillefoundation.org

